

Liberté Égalité Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 9 septembre 2021



VOLET TRANSITION AGRICOLE, ALIMENTATION ET FORÊT







n an après le lancement de France Relance, nous pouvons d'ores et déjà constater les premiers résultats sur le terrain grâce à l'engagement de l'État mais surtout de l'ensemble des acteurs.

Ce sont plus de 25 000 projets qui ont déjà été soutenus par le volet agriculture, alimentation et forêt de France Relance, et qui sont en train de changer concrètement la vie des Français. Près de la moitié des fonds ont été engagés en moins d'un an, preuve non seulement de la nécessité d'investir massivement mais également de l'engagement de chacun pour renforcer notre compétitivité mais aussi accélérer les transitions déjà à l'œuvre.

France Relance nous a, par exemple, permis d'amorcer la reconquête de notre souveraineté protéique, qui est un axe stratégique de mon action à la tête du ministère. Aujourd'hui, 23000 agriculteurs bénéficient directement de soutiens pour développer ces cultures et agir pour notre souveraineté alimentaire et contre l'importation de biodiversité dégradée. Et nous continuons à déployer ce plan pour aller encore plus loin.

France Relance a également permis à plus de 16000 exploitants de changer leur matériel. Les équipements de désherbage mécanique ont été les plus sollicités, c'està-dire ceux qui représentent une alternative aux produits phytosanitaires, preuve d'une volonté partagée d'accélérer les pratiques agroécologiques.

France Relance nous a par ailleurs déjà permis d'accompagner plus de 130 abattoirs sur notre territoire pour continuer à avoir de la viande locale dans nos assiettes.

France Relance permet aussi à près de 100 000 élèves de 420 petites communes de bénéficier de plus de produits frais et locaux car leur cantine pourra être équipée en matériel adéquat pour préparer des légumes ou de la viande achetés chez un producteur à proximité.

France Relance a enfin permis de soutenir le reboisement de 10000 hectares de forêts, soit plus de 10 millions d'arbres sur l'objectif de 50 millions en 2024.

De manière très concrète, France Relance accompagne ceux qui font les transitions pour les accélérer, qu'il s'agisse d'agroécologique, de lutte contre le réchauffement climatique, de bien-être animal ou encore d'alimentation de qualité. Nous restons collectivement mobilisés pour continuer à déployer l'ensemble des mesures sur l'ensemble du territoire, jusque dans les cours de ferme et les assiettes de nos enfants.

Julien Denormandie ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



1AN

DE RELANCE

2 mesures déployées sur l'ensemble du territoire

+ de 25000 projets soutenus

millions d'euros de crédits engagés > plus de 45% des fonds

Reconquérir notre souveraineté en protéines végétales

- → 70 millions d'euros déjà déployés sur les 120 millions d'euros du plan protéines.
- → 44 projets collectifs de structurations filières déjà soutenus pour près de 30 millions d'euros.
- → 5 projets pluriannuels de recherche lancés regroupant près de 80 partenaires.
- → 143 309 hectares de protéines végétales soutenus soit plus de 10% de la surface actuellement dédiée à cette culture.
- → 23 000 agriculteurs accompagnés.



Les protéines végétales sont aujourd'hui essentielles à notre modèle alimentaire; à la fois pour nourrir nos élevages et pour répondre à une demande croissante des consommateurs. Pourtant, seulement 1 million d'hectares sont actuellement semés avec des espèces riches en protéines végétales (soja, pois, légumes secs, luzerne, légumineuses fourragères...) en France. Cette insuffisance de la production française entraine une très grande dépendance aux importations, alors que la culture de soja dans certains pays participe activement à la déforestation et la dégradation de la biodiversité.

Soutenir la production nationale de protéines végétales porte donc un double enjeu :

- → Reconquérir notre souveraineté alimentaire en relocalisant une production qui offre à la fois des débouchés pour les agriculteurs et qui répond à une demande croissante en protéines végétales locales et de qualité.
- → Lutter contre le réchauffement climatique en développant des cultures favorisant la biodiversité et notamment la fixation de l'azote pour lutter contre la déforestation importée.

« Nous sommes aujourd'hui dépendants des importations de soja sud-américain pour l'alimentation animale. Importer du soja c'est importer de la déforestation et de la destruction de la biodiversité. La France adopte une stratégie nationale pour les protéines végétales 2020-2030. »

Emmanuel Macron, président de la République, Biarritz août 2019, sommet du G7.

Le plan France Relance donne une première impulsion à la stratégie nationale en faveur du développement des protéines végétales 2020-2030. Avec 120 millions d'euros dédiés, l'ambition est de parvenir à accompagner durablement le développement de l'ensemble de la filière ; des projets de recherche à l'acquisition de semences par les agriculteurs.

Structurer les filières agricoles et agroalimentaires



Nous nous sommes organisés en filière autour de la luzerne avec d'un côté les céréaliers, producteurs de luzerne, et de l'autre les éleveurs qui l'utilisent dans les rations de leurs animaux. L'objectif c'est d'être gagnant-gagnant autour de cette culture et de l'autonomie protéique.

En remplaçant le soja importé, on répond à une demande de plus en plus croissante des filières bio et non OGM tout en produisant un produit plus exigeant en termes de traçabilité et de qualité. En se structurant en filière, on se soustrait de la dépendance à l'instabilité des cours mondiaux du soja, on stabilise et on pérennise les coûts. Le plan France Relance est un véritable accélérateur qui nous permet de concrétiser notre projet : avoir notre propre séchoir (bâtiment équipé pour le séchage de la luzerne). Grâce à cet investissement, c'est du temps de séchage gagné, la garantie d'avoir un produit qui garde toutes ses qualités nutritionnelles et protéiques, et surtout un coût de la luzerne maîtrisé et raisonnable.»

FOCUS

Le plan France Relance agit pour la compétitivité, la juste rémunération de tous les acteurs et le développement de pratiques plus durables au sein des filières agricoles et agroalimentaires.

Au travers de ces investissements, l'objectif est d'encourager le regroupement d'acteurs autour de plan de filières permettant d'allier compétitivité, transition agroécologique, création de valeur et d'emplois ainsi qu'une meilleure rémunération de chaque partie prenante, notamment des agriculteurs.

Cette mesure vient apporter un soutien financier pour des investissements immatériels (études, ingénierie de projet, assistance technique, conseils externes...) et matériels (fabrication de prototypes, construction d'atelier, création de ligne de production et de transformation, matériel de robotisation...). Ils permettent aux filières de s'engager dans un processus de transformation économique mais également sociale afin d'améliorer la souveraineté alimentaire et la compétitivité des territoires.

Depuis son lancement, ces mesures ont déjà permis d'accompagner 91 projets collectifs de structurations dont 44 dédiés à la filière protéines végétales.

Des exemples de projets soutenus

Deux projets de la filière tomates françaises d'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour répondre à la demande grandissante du marché français en tomates longue conservation (sauce tomates, tomates en conserve...), les deux porteurs de projets sélectionnés (Le Panier Provençal et Louis Martin Production) vont déployer de nouvelles lignes de conditionnement financées par le plan France Relance. Elles permettront d'optimiser le rendement de la filière, de segmenter davantage la production sur des produits de qualité et de relocaliser partiellement ces activités.

Le projet ATELEL de la coopérative agricole SCE-BOG en Guyane

Afin d'améliorer l'autonomie alimentaire du quartier prioritaire de la ville de Soula à Macouria (Guyane), la coopérative agricole SCEBOG ambitionne la construction d'un atelier de découpe et de transformation de viande de qualité issue de circuits courts.

Accompagner les filières vers davantage de bien-être animal

- → 132 abattoirs accompagnés.
- → 381 élevages accompagnés dans de nouveaux investissements.



Accompagner la modernisation du réseau français d'abattoirs – 115 millions d'euros

La France est dotée d'un réseau de plus de 1000 abattoirs assurant un maillage territorial et des solutions de proximité qu'il nous faut soutenir et moderniser. Sans abattoirs de proximité, il n'y aurait pas de viande locale : des appellations d'origine entières en dépendent.

Grâce à France Relance, 132 abattoirs sont déjà accompagnés à ce jour sur l'ensemble du territoire à hauteur de 64,5 millions d'euros, pour de meilleures conditions de travail des opérateurs, et une meilleure prise en compte du respect du bien-être animal. Parmi les projets sélectionnés, 44 incluent des dispositifs de contrôle par vidéosurveillance.

Ces financements permettent par ailleurs de mettre en place le premier abattoir mobile de France, le Bœuf éthique en Côte d'Or.





Assurer la modernisation et la sécurité sanitaire des élevages - 100 millions d'euros

Le pacte Biosécurité et bien-être animal en élevage a deux objectifs principaux : réduire l'exposition des animaux aux maladies et accompagner les éleveurs dans le développement de pratiques favorisant bien-être de leurs animaux.

Pour cela, deux volets se déploient

- → Des formations accessibles pour les éleveurs depuis avril 2021 via des organismes agréés et bénéficiant des fonds de France Relance.
- → Des financements accessibles au niveau régional pour :
- la réalisation des audits biosécurité des élevages en vue d'identifier les facteurs de risque d'introduction de maladies;
- la construction de clôtures pour protéger les élevages (y compris en plein air)
- la réalisation d'investissements nécessaires pour améliorer, au-delà de la réglementation, le bien-être animal dans les élevages.

Depuis le début de l'année, près de 400 élevages ont déjà été accompagnés.

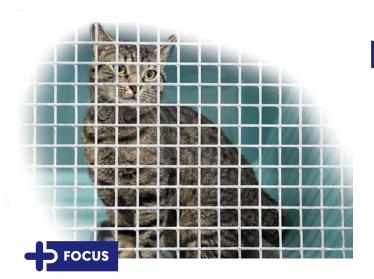
L'abattoir multi-espèces de Quintin, situé en Bretagne, est une structure à taille humaine qui compte une trentaine d'employés. Engagés pour leur territoire, les gérants travaillent dans une logique de circuits courts, de concert avec les éleveurs et les distributeurs locaux. Les animaux proviennent d'élevages situés à moins d'une heure de l'entreprise et la viande produite est essentiellement consommée en Bretagne.

CC Grâce au plan France Relance, nous allons percevoir une aide de 210 000 euros en soutien de notre politique d'investissement résolument tournée vers le respect de l'animal et la réduction de la pénibilité du travail de nos opérateurs.

Nous allons faire évoluer le "couloir d'amenée" pour l'adapter à la diversité des espèces que nous accueillons et éviter ainsi des risques de blessures. Également, des caméras de contrôle supplémentaires seront ajoutées le long de la chaîne d'abattage pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel et veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques. Enfin, des équipements automatisés seront ajoutés pour réduire la pénibilité du travail des opérateurs.»

Lutter contre la maltraitance des animaux de compagnie

- → 218 refuges de carnivores domestiques et équins modernisés.
- → 93 campagnes de stérilisation financées.



Évelyne Casimir, présidente de l'association

l'École du chat libre du Parisis

La période Covid-19 a été difficile pour nous : nous n'avons pas pu stériliser les chats et on se retrouve aujourd'hui avec une masse importante de chats errants. Grace à France Relance, on va pouvoir faire tout ce qu'il n'a pas été possible de faire par le passé, faute de ressources. Nous allons rénover et agrandir notre refuge, pour accueillir les animaux dans les meilleures conditions possibles.»

En décembre dernier, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté le premier plan d'actions visant à lutter contre la maltraitance des animaux de compagnie. Celui-ci s'emploie notamment à apporter un soutien inédit à la modernisation et les activités des associations de terrain.

France Relance consacre 20 millions d'euros pour lutter contre ce fléau en accompagnant les associations de protection animale pour :

- → investir dans les infrastructures des refuges et associations;
- → contribuer au financement des campagnes de stérilisation des animaux errants ;
- → faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour les plus démunis ;
- → créer un observatoire de la protection animale des carnivores domestiques.







Vétérinaires pour tous :

comment améliorer

la prise en charge

des animaux des

personnes démunies?

Faire soigner son animal constitue un coût difficile à assumer pour les personnes à faibles ressources.

En réponse, France Relance permet le déploiement de l'association Vétérinaires pour tous aux côtés des représentants de la profession vétérinaire, grâce à un soutien de 4,5 millions d'euros.

Le dispositif prévoit en 2021 :

⇒ la prise en charge d'une partie des soins des animaux dans les établissements de soins vétérinaires. Les populations ayant de faibles ressources et identifiées en tant que telles par les mairies et leurs centres d'action sociale pourront faire soigner leurs animaux pour 1/3 du coût du soin. Les 2/3 restants seront pris en charge par le dispositif Vétérinaires pour tous et par le vétérinaire adhérent concerné ;

→ le financement d'unités mobiles de soins vétérinaires solidaires dans les quatre régions disposant d'une école nationale vétérinaire : Île-de-France, Occitanie, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est de permettre à des populations fragiles ou désocialisées de faire soigner leurs animaux gratuitement en s'appuyant notamment sur la participation et la mobilisation des étudiants des écoles nationales vétérinaires, et en lien avec les associations de protection animale.

Accélérer la transition agroécologique

- → + de 16 000 agriculteurs ou regroupements d'agriculteurs bénéficiant des subventions pour la conversion de leurs agroéquipements.
- → 12 projets de structuration de filières biologiques soutenus par le Fonds Avenir Bio.



Les agriculteurs, déjà nombreux à avoir entamé la transition agroécologique, sont accompagnés dans le cadre de France Relance.

Permettre aux agriculteurs d'acquérir des matériels plus performants en matière environnementale, permettant une agriculture plus sobre en intrants et en ressources est une priorité. Dotée de 215 millions d'euros, la prime à la conversion des agroéquipements de France Relance a rencontré un succès massif et rapide. Elle permet déjà à 16 477 exploitants de bénéficier d'une prime à la conversion pour investir dans de nouveaux agroéquipements.

Accompagner l'agriculture passe aussi par une aide pour faire face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus violents.

C'est pourquoi l'enveloppe initiale de 100 millions d'euros dédiée à l'acquisition de matériels de protection face aux aléas climatiques a été doublée, suite aux épisodes de gel du printemps, pour atteindre 200 millions d'euros.

À ce stade, près de 1000 exploitations sont accompagnées pour investir dans du matériel de protection face aux aléas climatiques.



Le domaine viticole du château de Senejac à Le Pian-Médoc (Gironde) a pu bénéficier d'une aide de 12 000 euros pour l'acquisition d'une tour antigel. Avec cet investissement matériel, l'objectif est de mieux protéger les exploitations en cas d'aléas climatiques.



Création d'un réseau d'irrigation sur la commune d'Ollières (Var)

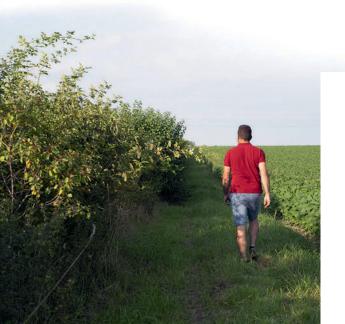
Cette zone viticole de 300 hectares va bientôt accueillir un réseau d'irrigation de 15 km. Le projet d'un montant total de 4500000 € a pu être bouclé grâce à l'aide France Relance de 1215000 €. Explications par Benoit Moreau, directeur du développement de la Société du Canal de Provence.

Aujourd'hui, aucun agriculteur ne s'installe sans un accès à l'eau. Le projet d'Ollières va permettre de sécuriser l'alimentation en eau des terres viticoles, et in fine favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

L'objectif ici est de créer un réseau qui vise une vraie sobriété : l'important n'est pas d'augmenter les rendements viticoles, mais de limiter le stress hydrique de la plante, de sécuriser les rendements et d'acquérir une meilleure qualité de produit, donc une montée en gamme.

Il s'agit d'une irrigation de résilience, via un système goutte à goutte qui implique une faible consommation en volume donc une utilisation raisonnée de la ressource, mais aussi une diminution des coûts pour les agriculteurs. On apporte uniquement l'eau nécessaire. »





(X)

D'autres mesures, toujours accessibles accompagnent l'accélération de la transition agroécologique de notre agriculture.

C'est le cas pour le programme Plantons des haies, doté de 50 millions d'euros, qui propose aux agriculteurs souhaitant favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures de reconstituer les haies bocagères et implanter des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire). Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et les alignements d'arbres intraparcellaires abritent des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), luttent contre l'érosion des sols, améliorent la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol. L'objectif : planter 7000 km de haies d'ici la fin 2022.



Par ailleurs, France Relance consacre 10 millions d'euros pour offrir la possibilité aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans de bénéficier d'une prise en charge d'un diagnostic carbone de leur exploitation.

Le diagnostic permettra d'identifier les leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer le stockage de carbone. L'agriculteur disposera d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé. Ce diagnostic s'appuie sur les démarches labellisées Bas-Carbone et à ce titre permettent d'engager durablement nos agriculteurs en faveur du climat. À terme, par la labellisation Bas-Carbone, l'exploitant peut obtenir des crédits carbone qui peuvent être revendus sur les marchés de la compensation carbone. L'objectif: réaliser près de 5000 diagnostics carbone.



Le Fonds Avenir Bio

Mis en œuvre par l'Agence bio, ce dispositif déclenche et soutient des projets collectifs de structuration des filières biologiques françaises impliquant des partenaires complémentaires à différents stades des filières (amont et aval).

L'objectif : garantir un développement harmonieux de la production et de la consommation de produits biologiques.

Dans le cadre du plan France Relance, 12 projets de structuration de filières bio sont déjà soutenus.

Par exemple, le projet Biovalgers, financé à hauteur de 325000€ par France Relance, vise à permettre à la coopérative Val de Gascogne et ses partenaires de mettre en œuvre un programme d'investissement portant sur la modernisation de la chaîne de première transformation du blé bio en farine bio. Dans un contexte de développement de la production de céréales bio et de la demande française en produits bio d'origine France, les objectifs fixés au projet sont les suivants :

- → atteindre la conversion d'un tiers des adhérents de Val de Gascogne ;
- → augmenter la production végétale bio à 35 000 tonnes en 2023 ;
- → fabriquer plus de 5000 tonnes de farines biologiques.

Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et locale

- → 100 000 élèves bénéficiant de la modernisation de leurs cantines dans plus de 420 communes accompagnées.
- → 451 structures d'aide alimentaire bénéficiant de subventions.
- → 156 camions d'épiceries solidaires acquis.
- → 647 projets d'agriculture urbaine financés.





Par le développement d'une agriculture de proximité accessible à tous

En synergie avec le déploiement des PAT sur l'ensemble des territoires, cette mesure accompagne les petites communes qui ont besoin d'investir pour atteindre les objectifs de la loi EGalim (50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques dans la composition des repas servis en restauration collective), à compter du 1er janvier 2022.

À ce jour, la mesure soutient les cantines scolaires de 420 communes, soit plus de 100 000 élèves bénéficiant de produits frais et locaux.

Les projets alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets collectifs ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible au plus grand nombre dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines... Ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

En un an, le plan France Relance a permis de soutenir 202

PAT sur tout le territoire à la fois dans la création de nouveaux projets et le développement de ceux déjà existants

Le projet alimentaire

territorial du Sud Artois



La Communauté de communes du Sud Artois (Nord-Pas-de-Calais), qui compte 64 communes et regroupe près de 30 000 habitants, a mis en place un projet alimentaire territorial. L'ambition de ce PAT : devenir un outil pour aborder les questions d'éducation alimentaire, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de justice sociale. Concrètement, le plan France Relance alloue une aide destinée à la fabrication de kits pour les cantines scolaires.

Nous souhaitons que l'adoption progressive de nouvelles conduites alimentaires, qui passent par la lutte contre le gaspillage, n'apparaisse pas comme une contrainte pour les enfants mais comme quelque chose de simple qui les amuse», explique Clotilde Bulté, animatrice du réseau REGAL au sein de la communauté de communes.

Marguerite Guéguen,

responsable de la cantine

d'Elliant (Bretagne)

Notre projet est né suite à une formation en intégration des produits biologiques. Avant, on n'avait pas de produits bios au sein de la cuisine. Suite à ce constat, on s'est dit qu'il fallait modifier notre façon de travailler : revenir sur des produits bruts cultivés localement.



TÉMOIGNAGE

nous allons pouvoir acheter du matériel plus performant pour cuisiner ces nouveaux aliments.
On vit dans une commune rurale, avec des agriculteurs tout autour de nous, il faut savoir profiter de leurs

bons produits!»

Grâce à France Relance,



sur agriculture.gouv.fr

Par le soutien aux associations œuvrant pour une alimentation locale et solidaire

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains de nos concitoyens à avoir accès à une alimentation locale, fraiche, saine et à un prix abordable. Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités se sont multipliées sur tout le territoire pour proposer une alimentation locale et de qualité au plus grand nombre.

Le plan France Relance vient soutenir ces initiatives de proximité avec une enveloppe de 30 millions d'euros autour de trois axes :

- → le soutien aux producteurs ayant entrepris des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité;
- → le soutien aux associations, aux entreprises (PME/TPE/start-up), aux communes et aux intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ;
- → le soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Depuis le lancement de ces mesures, <u>déjà 451 projets ont</u> <u>pu être financés sur tout le territoire et permettront ainsi d'agir pour le bien de tous</u>. Parmi eux, 9 lauréats sont des têtes de réseaux associatifs (Restos du Cœur, Bouge ton Coq, Solaal...) dont le soutien de France Relance permet d'accompagner durablement leur implantation.



L'intégralité de la vidéo sur agriculture.gouv.fr

L'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires facilite le lien entre les donateurs et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble de nombreuses organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution.

P Je ne connais pas un agriculteur qui jette par plaisir, ce n'est même pas concevable. On est là pour nourrir et ce qu'on ne peut pas vendre, il faut le donner.

SOLAAL est né du constat, qu'effectivement, beaucoup d'agriculteurs ne savaient pas quoi faire de leurs produits non commercialisables (problèmes de normalisation, d'étiquetage...), mais parfaitement consommables. Il y avait un vide entre les agriculteurs et la chaîne de distribution de l'aide alimentaire, que nous sommes venus combler.

Depuis la création de SOLAAL, on est à 22 millions de tonnes de nourriture récoltée, soit l'équivalent de 44 millions de repas. Ça peut paraître un chiffre important, sauf que depuis la crise du Covid-19, la fracture alimentaire n'a cessé d'augmenter. Grâce au plan de relance, nous allons poursuivre notre objectif de régionalisation pour être au plus près des gisements de dons.

France Relance nous permet de mettre en place deux antennes régionales supplémentaires, une en Île-de-France et une en Auvergne-Rhône-Alpes.»

Jérôme Normand,

responsable d'un jardin pédagogique

L'association Rézo'Fêt'Art, située près de Dijon, a pour ambition de générer du lien social dans un cadre multiculturel et intergénérationnel par le biais d'activités créatives et récréatives. Parmi ces activités, la culture d'un jardin pédagogique.

« C'est un espace dans lequel on retrouve des parcelles cultivées par près de 40 familles. L'idée, c'est de travailler pour respecter à la fois l'environnement et l'humain.

Nous mettons une parcelle de jardin à disposition de ces familles et nous organisons la des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques culturales et environnementales. La subvention France Relance nous permet d'améliorer la productivité des parcelles individuelles, et de monter de nouvelles installations : une serre à semis et de nouveaux espaces d'accueil du public. »

Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine permet de remettre de la nature en ville, en remplaçant des espaces de béton par des espaces de végétalisation et en créant du lien social entre les habitants d'un quartier. Elle remplit aussi une fonction pédagogique très importante, notamment auprès des enfants, et favorise l'accès à une alimentation saine issue des circuits courts.

C'est pourquoi le plan France Relance soutient l'émergence et la structuration de jardins partagés aussi bien par le financement de matériels (outils de jardinage, équipements, plants...) que de prestations de formation, d'animation et d'études. Il s'agit, ainsi, de promouvoir des lieux de vie ouverts à la participation des riverains en lien avec d'autres structures de leur quartier (écoles, maisons de retraites, centres sociaux, commerces de proximités...).

Plus de 550 projets de jardins partagés sont déjà soutenus, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). En parallèle, l'initiative Quartiers fertiles pilotée par l'ANRU, a déjà bénéficié à 75 projets.



L'intégralité de la vidéo sur agriculture.gouv.fr

Renforcer la résilience de notre monde agroforestier face aux défis climatiques

- → Près de 10 000 hectares déjà soutenus dans l'objectif de reboisement fixé à 45 000 en 2024, soit l'équivalent de plus de 10 millions d'arbres sur l'objectif de 50 millions.
- → 96 pépiniéristes et entreprises de reboisement accompagnés.
- → 52 scieries accompagnées dans leur modernisation.
- → 22 millions d'euros déployés pour couvrir l'ensemble des forêts françaises de la technologie LIDAR (analyse 3D).

Le plan France Relance consacre 200 millions d'euros à la filière forêt-bois

- → Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face aux défis du changement climatique (178,5 millions d'euros);
- → Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction (5 millions d'euros);
- → Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont forestier et la transformation du bois au service d'une production de bois souveraine, locale, compétitive et durable (16.7 millions d'euros):

→ Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la gestion durable des forêts dans le cadre d'un projet pédagogique conçu avec leurs professeurs.

Suite à l'annonce du Premier Ministre au mois de juillet dernier, l'ensemble de la filière forêt-bois fera l'objet de 100 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance.



Renouveler les forêts françaises

Propriétaires forestiers, publics et privés sont accompagnés pour renouveler les peuplements sinistrés (sècheresse, scolytes), et adapter leurs forêts au changement climatique en introduisant des essences plus résilientes.

Objectif: renouveler 45 000 hectares de forêts, correspondant à 50 millions d'arbres, qui permettront de capter environ 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année.

Un premier appel à manifestation d'intérêt en faveur du renouvellement forestier, doté de 95 millions d'euros, a permis de sélectionner <u>35 lauréats</u> sur des critères de compétences en matière de gestion durable forestière,

de sérieux de leurs projets et de leur cohérence avec les enjeux du changement climatique, notamment la crise des scolytes.

Le dépôt et le traitement des dossiers se poursuivent à ce jour au niveau des Directions départementales des territoires. En effet, les directions départementales comptabilisent 1492 dépôts de dossiers représentant 40,3 millions d'euros de demandes de subventions.

France Relance prévoit 60 millions d'euros pour les forêts domaniales. À ce jour, une première convention de 30 millions d'euros a déjà été signée avec l'Office national des forêts (ONF) pour la réalisation de plantations et de parcelles couvrant plus de 8 000 hectares travaillés, dont la majorité des travaux est prévue sur la campagne d'hiver 2021/ printemps 2022.





TÉMOIGNAGE

Bertrand Chapelant, directeur sylviculture

de la coopérative forestière

Bourgogne Limousin (CFBL),

lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt

Le plan France Relance nous permet d'adapter les forêts au changement climatique en diversifiant les plantations pour garantir sur le long terme la résilience des écosystèmes forestiers. Nos adhérents vont bénéficier d'une aide de 8,8 millions d'euros qui leur permettra de renouveler environ 1700 hectares de peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques et abiotiques, des peuplements pauvres ou des peuplements vulnérables.»

Clément Crété, pépiniériste dans la Somme,

lauréat de la mesure de soutien

à la filière graines et plants

France Relance a été un accélérateur.
Nous allons pouvoir moderniser notre outil
de production, réduire la pénibilité du travail
et nous adapter aux conséquences
du changement climatique.»









Relever le défi du renouvellement des générations

Alors qu'un agriculteur sur deux et un pêcheur sur trois seront en âge de partir en retraite dans les 10 prochaines années, il est nécessaire de relever un défi majeur : celui du renouvellement des générations. Afin d'y parvenir, il est urgent d'informer et de former la jeunesse à ces métiers pour recruter la prochaine génération d'entrepreneurs du vivant.

En France, les métiers du vivant, deuxième secteur d'emploi sur le territoire, représentent 3,4 millions d'emplois, dont 1,2 million dans l'agriculture, 550 000 dans le secteur agroalimentaire, 400 000 dans la filière forêt-bois et 100 000 dans les filières pêche et aquaculture. Le secteur de l'aménagement paysager, qui bénéficie d'une attention croissante de l'entretien des zones vertes en milieu urbain ou périurbain est également en déficit de recrutement

C'est pourquoi France Relance consacre 10 millions d'euros à la réalisation de la première campagne de recrutement pour les métiers du Vivant. #Entrepreneurs du Vivant présente ainsi la diversité de ces métiers innovants et d'avenir, ainsi que leur potentiel de recrutement.

Largement diffusé au mois de juillet, #EntrepreneursduVivant reprend dès ce mois de septembre avec des relais dans les salons et foires de rentrée ainsi que via un dispositif digital s'adressant tout particulièrement aux jeunes jusqu'en novembre.

entrepreneursduvivant.gouv.fr



Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie Tél : 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère Tél : 01 49 55 60 11 ministere.presse@agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

f 0 & in D c

ALIMENTATION.GOUV.FR